

Si, en qualité de jeune étudiant canadien, à sa première année universitaire et si, en qualité de celui qui prend intérêt aux affaires de son pays depuis longtemps et qui aurait vu sans cesse sous les gouvernements successifs, l'érosion du pouvoir du peuple canadien de prendre en charge sa propre destinée parce que les gouvernements ne semblaient pas s'y intéresser, alors je soutiens que tout député qui songerait sérieusement à cette question reconnaîtrait que, puisque nous avons l'occasion de discuter de cette question, il vaut la peine d'y consacrer un peu de temps et d'attention avant d'adopter la proposition du gouvernement.

De quel article du bill la Chambre est-elle saisie et quel amendement est à l'étude? La proposition qui a été mise de l'avant par un de mes collègues dit en effet que, en tant que Canadiens, nous devrions nous préoccuper, si nous devons survivre comme nation digne de ce nom, d'autre chose que de notre milieu économique au sens propre du mot. Sûrement, personne ne peut le contester.

L'hon. M. Pepin: Personne ne conteste.

M. Barnett: Et quant à cet article du bill, je soutiens que cet amendement est plus qu'approprié. Je l'ai lu et relu soigneusement en regard du titre du bill et cela me rappelle quelque chose que j'ai dit à un des comités de la Chambre l'autre jour alors que nous étions à examiner ce qui avait pour titre le préambule et qui semblait quelque peu pompeux. De fait, ce préambule était beaucoup plus long que celui-ci quoique peut-être moins significatif.

Néanmoins, je crois que si on analyse cet article du bill relativement à ce qui se fait habituellement dans le domaine des lois, tout le bill n'est, en fait, qu'un préambule et, à tout prendre, je regrette qu'au lieu d'adopter une loi qui traite véritablement du problème, nous semblons non seulement vouloir insérer ce genre de déclaration ou préambule verbeux en tête d'un projet de loi comme celui-ci, mais l'incorporer au texte du bill lui-même comme s'il conférait véritablement quelque substance et quelque poids au sens de la loi.

A relire l'article je me demande s'il vaut la peine de tenter de le modifier; en effet, à mon avis, il ne signifie pas grand-chose. Cependant, si les bills doivent comporter ce genre de verbiage, si nous devons poursuivre ce qu'au comité j'ai qualifié de marotte à la Pickersgill, faisant allusion au fait que c'est la prétendue nouvelle loi sur les transports, conçue par l'ancien député de Bonavista-Twillingate quand il était ministre des Transports, qui a semblé inaugurer la tendance à mettre beaucoup de beaux mots ronflants en tête de ce projet de loi nouvelle, il vaudrait peut-être mieux en faire une déclaration générale de principe.

Dans ce contexte, il nous faut nous soucier de bien plus que de la simple question du milieu économique. Nous devrions établir bien clairement que ce qui se produit dans le milieu économique a des conséquences directes et durables sur notre milieu politique et social. Comment pourrait-il en être autrement? Donc, s'il est expédient d'avoir une loi, et s'il est expédient d'en exposer l'objet de manière assez détaillée, je dirais, comme mes collègues, que nous devrions fixer nos horizons au-delà du contexte économique étroit des répercussions du projet de loi, quel que soit ce contexte.

Le projet de loi intitulé «Loi sur l'examen des prises de contrôle par des étrangers», ainsi que les articles qu'il renferme, établissent certaines modalités en vertu desquelles le gouvernement aura pouvoir de se livrer à certains examens. Nous pourrions débattre du pour et du

[M. Barnett.]

contre de ces propositions lorsque nous en arriverons à l'étude de certains des autres amendements proposés à l'étape du rapport. Mais dans le contexte de l'article 2 du projet de loi, je dirais que la Chambre ne peut faire moins qu'indiquer que l'objet du projet de loi est plus qu'un simple examen économique des conséquences de la propriété et de la mainmise étrangères au Canada. Dans certaines mesures législatives spéciales, nous avons reconnu que si nous voulions nous maintenir en tant que nation digne de ce nom, il entraînait en jeu des considérations plus vastes que l'aspect purement économique.

• (2140)

Je ne peux comprendre pourquoi le ministre et ses partisans hésitent tant à accepter une proposition assez simple et directe comme quoi les considérations économiques seules ne sont pas assez importantes, ne constituent pas un critère assez large servant à évaluer les répercussions des mainmises. On pourrait presque faire une allusion biblique et rappeler aux députés la parabole dans laquelle on dit que l'homme ne vit pas que de pain. Il me semble que cette référence particulière est bien choisie, dans le contexte de ce qu'on propose dans cet article du projet de loi.

Toute la portée des sujets dont le Parlement est saisi de temps à autre devient sans cesse plus vide de sens—notre existence même, comme parlementaires, devient de plus en plus vide de sens si nous sommes disposés à permettre l'érosion croissante de la trame économique, sociale et politique de notre pays, érosion qui n'a cessé de s'accroître depuis que j'ai été élu pour la première fois à la Chambre.

Je pensais autrefois que le gouvernement dirigé par l'ancien premier ministre M. St-Laurent se souciait fort peu des conséquences de ce qui se passait dans notre économie. Mais lorsque je compare l'attitude prise par les membres influents de ce gouvernement avec celle des membres influents du gouvernement actuel, à commencer par le premier ministre (M. Trudeau), j'estime qu'au cours de cette période, en particulier, nous avons à la tête de notre gouvernement des hommes prêts à défendre, à protéger et à faire valoir vigoureusement les droits des Canadiens de diriger leurs propres affaires.

Je me souviens avec nostalgie des déclarations de l'hon. C. D. Howe lorsqu'il parlait des dangers que courait le Canada si nous autorisions l'exportation d'énergie et des discours qu'il prononçait lorsque nous discutons de la nécessité d'assurer un itinéraire purement canadien au transport du gaz. Et bien que mon parti s'opposât vigoureusement à la méthode qu'il cherchait à employer dans ce but, il n'empêche que nos opinions convergeaient quant à l'objectif proprement dit.

Lorsque je compare les attitudes exprimées alors par ceux censés être les premiers défenseurs du Canada et de ses droits et que je pense à la facilité presque hystérique avec laquelle le gouvernement cède, ce qui est une des caractéristiques de l'actuel gouvernement, j'estime alors qu'au point de vue qualité nos gouvernements ont rapidement baissé. En fait, sous ce rapport, je pense que le parti libéral de 1953 à 1957 était beaucoup plus digne du nom libéral que celui d'aujourd'hui, même si j'ai passablement critiqué à l'époque quelques-unes de ses initiatives.